



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'augmentation générale des salaires est urgente et indispensable**

L'augmentation générale des salaires est au cœur des préoccupations des travailleurs et des luttes en cours, et, ce, quels que soient les secteurs d'activités. Cette réponse aux besoins est urgente pour des millions de personnes et leur famille ; elle est aussi d'utilité publique pour favoriser la croissance dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin.

Il faut d'urgence que s'ouvrent des négociations dans les entreprises et les administrations ainsi que dans les branches professionnelles ; avec, à l'ordre du jour, l'augmentation générale des salaires, comme la CGT vient de la demander aux organisations patronales dans le cadre d'une réunion paritaire.

Ce n'est pas d'une prime versée au bon vouloir des patrons et sous conditions drastiques dont les travailleurs ont besoin mais bien d'une augmentation générale des salaires, sonnante et trébuchante. En effet, le gouvernement de Macron n'en finit pas avec ses cadeaux au Patronat. Déjà, en janvier dernier, il avait refusé d'augmenter le Smic au-delà de 0,99%, soit moins de 15 euros bruts par mois, alors qu'il distribue des milliards d'euros d'argent public aux entreprises, sans conditionnalité, ni contrepartie.

Aussi, tout montre actuellement que le niveau d'augmentation des salaires dans les entreprises est en-dessous de l'inflation réelle, sauf quand les travailleurs se mobilisent. Nous rappelons que la CGT demande que le Smic et les départs de grille de salaires mensuels dans les professions soient revalorisés immédiatement, pour être placés à 1 800 euros.

Contrairement à une augmentation générale des salaires, une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales ne crée pas de droits supplémentaires pour les travailleurs et ne participe pas au financement de la protection sociale, c'est-à-dire l'assurance maladie, le chômage ou encore la retraite. Une fois de plus, le gouvernement répond aux desideratas du patronat.

Le salaire c'est aussi le paiement de notre qualification et nos compétences professionnelles, quel que soit notre métier. Il faut donc revaloriser les qualifications des travailleurs et, par là-même occasion, les reconnaître en assurant une évolution de carrière à toutes et tous ainsi qu'un respect scrupuleux de l'égalité salariale et professionnelle.

Montreuil, le 17 mars 2021